

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	12
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :

23/11/ 2020

Date d'affichage :

23/11/2020

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la commune **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du jeudi 03 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 03 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents : Claude GUET – Anne-Marie MARLETTA – Jérémy VINCENT

Claude ALLAIRE est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°82/2020 : CREATION DE DEUX EMPLOIS AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer deux emplois au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, afin de permettre l'avancement de deux agents titulaires au grade d'adjoint technique territorial, ayant réussi l'examen professionnel,

Le Maire propose à l'assemblée, la création de deux emplois au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, permanents à temps complet.

Le Conseil Municipal délibère et :

- ↳ **Décide** la création de deux emplois permanents au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, à temps complet,
- ↳ **Dit** que les emplois au grade d'adjoint technique territorial seront supprimés après avis du comité technique
- ↳ **Approuve** le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2021

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet
Administrative	Rédacteur	B	1	1	0
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
	Adjoint administratif	C	2	2	
Animation	Adjoint d'animation	C	1	1	1
Culturelle	Adjoint du patrimoine	C	1	1	1
Médico-sociale	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	C	1	1	0

Sportive	ETAPS principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	0
	Adjoint technique	C	4	4	2

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

10 DEC. 2020

